Plan Triennal 2012-2015

Le présent document se veut une référence en termes de priorités de l'Association pour les trois années à venir. Il incarne la vision du Comité Exécutif 2011-2012 en ce qui a trait aux dossiers avec un horizon de plus d'un an. Le but visé ici est d'établir une base sur laquelle les prochains Comités Exécutifs pourront se fonder pour élaborer leur plan d'action annuel dans un esprit de continuité et de résultats à long terme. Ce plan triennal ne constitue pas une obligation absolue pour les Comités Exécutifs suivants qui pourront, selon leur bon jugement, en adapter certains aspects.

Dossiers internes 3

1. **Modification des règlements généraux** 3
2. **Fusion de l'AÉCSP et l'AEP** 5
3. **Politique électorale de l'AÉCSP** 6
4. **Structuration de l'association** 7
5. **Plateforme de communications** 9
6. **Interaction Employeurs - Étudiants** 10
7. **Comités de l'AÉCSP** 11
8. **Locaux de l'AÉCSP** 12
9. **Statut des employés** 13

Dossiers académiques 14

1. **Encadrement** 14
2. **Exigences linguistiques** 16
3. **Durée des études** 17

Polytechnique 18

1. **Statistiques étudiantes** 18
2. **Caractérisation des frais de scolarité et frais afférents** 19

Externe 20

1. FEUQ 20

Annexe 1 21

Dossiers internes

1. Modification des règlements généraux

Objectives

- Restructurer le Conseil d'Administration de l'AÉCSP
- Réviser les fonctions des différents postes du Comité Exécutif
- Redéfinir la distribution des fonctions des exécutants afin d'équilibrer les responsabilités de chacun des intervenants.

Contexte

Il est nécessaire de repenser les règlements généraux de l'association afin de les rendre aptes au fonctionnement de l'AÉCSP. Ceci implique réévaluer la structure des deux instances les plus importantes de l'association : Le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration.

Les tâches des exécutants et des administrateurs sont sommairement décrites dans les règlements actuels. Il est recommandé de faire une description détaillée de fonctions de chaque poste afin de mieux encadrer les générations futures.

Ce qui concerne le Comité Exécutif, il est recommandé d'élaborer une guide de rôles, tâches et responsabilités de chaque poste incluant tout ce qui concerne la représentation à Polytechnique ainsi qu'à l'externe de l'École. Cette guide permettra identifier les postes les plus chargés de l'exécutif et amènera une réflexion sur la redistribution de tâches, les besoins des adjoints pour certains postes et la fusion ou élimination de postes.

Ce qui concerne le Conseil d'Administration, il est fortement suggéré de s'inspirer de la structure des Conseils d'Administration de l'AÉP, de la FEUQ ou des associations représentant les cycles supérieurs au Québec. Parmi les questions à soulever on trouve le nombre adéquat d'administrateurs à conformer de CA, les fonctions spécifiques des représentants par département et au suffrage universel et la procédure de prise de décision.

La distinction entre les deux types d'administrateurs sur le Conseil d'Administration doit être plus précise dans les règlements généraux. La définition de l'article 42 des règlements généraux décrit le rôle de l'administrateur au suffrage universel. Les administrateurs élus par département ont le même rôle mais représentent plus

spécifiquement les étudiants membres de l'Association faisant partie de leurs départements respectifs. De plus, les deux administrateurs élus pour chaque département sont responsables d'organiser des activités sociales pour les étudiants du département et l'un d'eux doit siéger au Comité des Études Supérieurs du département.

L'AECSP doit se doter d'une procédure à suivre en cas de conflit d'intérêt. Cette procédure peut être partie des règlements généraux de l'AÉCSP.

2. Fusion de l'AÉCSP et l'AEP

Objectives

- Évaluer la faisabilité d'une fusion des deux associations étudiantes à l'École Polytechnique, AÉCSP et AEP.
- Créer les entités nécessaires pour la fusion des deux associations
- Procéder à la fusion des deux associations si les conclusions sont favorables.

Contexte

L'année scolaire 2011 – 2012 a porté sur plusieurs sujets touchant les étudiants aux cycles supérieurs autant que les étudiants au baccalauréat; notamment la hausse des frais de scolarité, le processus de Bologne et l'entente STM – École Polytechnique. Les différentes rencontres avec les représentants de l'AEP ont amené la possibilité de fusion des deux associations étudiantes.

Les membres de l'AEP et de l'AÉCSP partagent la même École et appartient à la même communauté étudiante. Leurs représentants siègent aux mêmes instances internes (École Polytechnique) et externes (FEUQ) et en conséquence, ils sont appelés souvent à travailler sur des sujets semblables. La fusion des deux associations permettrait d'unir les efforts pour traiter l'information, émettre des positions officielles, représenter l'ensemble de la communauté polytechnicienne et de façon générale, faire avancer plus rapidement les sujets d'importance élevée.

Il faut toutefois faire une étude détaillée à ce sujet afin d'identifier les avantages et désavantages d'une possible fusion AÉCSP, AEP. Il est nécessaire d'analyser scrupuleusement les deux structures organisationnelles et de déterminer les postes qui devraient être créés, supprimés ou fusionnés au niveau du comité exécutif et du conseil d'administration.

Le modèle organisationnel de la FEUQ pourrait être une source d'inspiration. Au sein de la FEUQ il existe quatre commissions, parmi celles-ci on trouve le Conseil National des Cycles Supérieurs – CNCS, entité dédié exclusivement aux affaires touchant directement ou indirectement les cycles supérieurs.

Nonobstant, Il sera nécessaire de suivre un processus échelonné permettant tout d'abord d'étudier la question sur la fusion de façon ouverte et de mettre en place un comité se penchant sur les propositions des modèles organisationnels. Ce comité devra être constitué des représentants de deux associations.

3. Politique électorale de l'AÉCSP

Objectives

- Création d'une politique électorale officielle pour l'AÉCSP.

Contexte

L'AÉCSP ne détient actuellement aucune politique électorale officielle. La mise en place d'une politique électorale pour l'association permettra de clarifier les ambiguïtés et d'uniformiser le déroulement des élections d'une année à l'autre.

Cette politique aura entre autres pour objectif d'encadrer la période de mises en candidature et de campagne électorale ainsi que le déroulement des élections.

4. Structuration de l'association

Objectives

- Assurer la continuité dans le travail effectué d'une année à l'autre par l'AÉCSP via une bonne sauvegarde des données et des dossiers.
- Développer une structure d'archivage qui garantit une mémoire institutionnelle rigoureuse et structurée.
- Développer un sentiment d'appartenance des membres de l'AÉCSP envers leur association étudiante.

Contexte

Différents éléments peuvent être associés à la structuration de l'association étudiante, puisque la mission est relativement vaste, et couvre plusieurs aspects. Les suivants ont été identifiés comme prioritaires.

Plan d'action annuel : La préparation d'un plan d'action annuel, via notamment la sélection de dossiers prioritaires pour l'année scolaire 2012-2013, ainsi que la rédaction d'un échéancier correspondant à l'ensemble des dates importantes pour chacun d'eux permettront à l'AÉCSP de l'enligner clairement et de travailler efficacement.

Plan triennal : La mise sur pied d'un plan de développement par rapport aux divers dossiers de l'association étudiante permet d'échelonner des objectifs dans le temps, de laisser une trace écrite des tâches entreprises et de réévaluer annuellement ledit plan triennal pour l'ajuster à la réalité. L'objectif est de faire un procédurier incluant les dossiers et points qui demandent du travail plus à long terme pour obtenir des résultats concrets pour les membres de l'AÉCSP.

Cahier de positions : Dans le même ordre d'idées que le plan d'action et le plan triennal, un relevé de toutes les positions de l'AÉCSP doit être fait, afin qu'un accès facile aux orientations votées par ses membres soient transmis d'années en années.

Archivage : L'ensemble de l'historique des dossiers et documents de l'Association doit être facilement accessible à l'aide d'un système de rangement clair dans les classeurs du bureau comme ceux de l'entrepôt.

Image et appartenance : Il est important d'accroître la visibilité de l'AÉCSP à Polytechnique, tant par l'organisation d'activités, la diffusion d'information, la mise à jour plus fréquente du site internet, la participation assidue à toutes les instances

qui touchent l'Association, etc. De plus, il faudra penser à inclure les étudiants (membres) lors de l'organisation de certaines activités.

Actions à poser

- Élaborer le plan d'action annuel.
- Recenser toutes les positions officielles de l'Association des cinq dernières années dans un cahier.
- Revoir le système d'archivage de l'Association et assurer le bon archivage des documents de l'année.
- Encourager les administrateurs élus par département à organiser des activités sociales pour leurs départements.
- Encourager les administrateurs élus par département à siéger sur le Comité des Études Supérieurs de leur département.
- Préparation des affiches, dépliants et autres publicités pour l'ensemble des activités de l'Association
- Participation assidue à toutes les instances qui touchent l'Association.

5. Plateforme de communications

Objectives

- Refaire le site web de l'AÉCSP.
- Développer le profil de l'AÉCSP sur les réseaux sociaux.

Contexte

L'objectif du dernier plan triennal était de mettre en place une politique de communication efficace de façon à intéresser les membre de l'AÉCSP sur ce qui se passe dans leur association et ce que leur apporte leur association comme services.

Beaucoup de choses ont été faites et beaucoup reste encore à faire. Le site web de l'association doit être entièrement refait (structure, design et services disponibles). Dans les réseaux sociaux, notamment Facebook et Twitter une campagne hésitante a été lancée par les anciens exécutifs. L'objectif dans les trois prochaines années sera d'accélérer cette campagne pour rendre notre association encore plus active dans les réseaux sociaux. En ce qui concerne les affiches et la politique d'affichage, une façon de faire est déjà en place, les exécutants pourraient trouver des idées pour améliorer les processus en place.

6. Interaction Employeurs - Étudiants

Objectives

- Établir une structure permanente du comité pour l'organisation du Forum Carrière des Cycles Supérieurs assurant la pérennité de l'évènement.
- Maintenir le contact avec le Service des Stages et Placement pour l'organisation des activités carrières pour les études supérieures.

Contexte

L'AÉCSP a décidé, en 2009, de remplacer les Foires d'Entrevues par le Forum Carrière des Cycles Supérieurs qui se veut une occasion de rencontres et d'échanges entre les entreprises et les étudiants des cycles supérieurs. Le but visé est de permettre aux étudiants de mieux connaître les perspectives professionnelles et aux entreprises de mieux connaître le bassin de candidats disponible à Polytechnique.

Les 1er, 2e, 3e et 4e FCCS ont eu lieu dans les années 2009, 2010, 2011 et 2012 respectivement. Ces évènements ont reçu plusieurs bons commentaires de la part des étudiants et des entreprises. Il est donc proposé de poursuivre avec ce concept pour les années à venir en créant un comité officiel et permanent qui verrait à organiser et documenter cette activité pour qu'elle devienne centrale à la recherche d'emploi des étudiants aux cycles supérieurs.

D'un autre côté, l'idée de construire une interface informatique quelconque avec les informations des étudiants aux cycles supérieurs devrait être étudiée. Le concept de base relié est que tous les étudiants qui le souhaitent pourraient avoir une page avec un sur laquelle ils indiquent leur parcours académique, leur spécialisation, les projets sur lesquels ils ont travaillés, leurs expériences de travail, la date de la fin d'études et tout autre information pertinente à un employeur. Les entreprises auraient accès à cette base de données et pourraient cibler des candidats potentiels dans une spécialisation précise en recherchant des mots-clés. Ainsi, cet outil aurait l'avantage de relier beaucoup plus facilement des profils spécifiques d'étudiants aux cycles supérieurs à des besoins précis de l'industrie. Après avoir étudié la pertinence d'une telle interface, il pourra être décidé si ce projet doit être mis en action et quelle forme il devrait prendre.

7. Comités de l'AÉCSP

Objectives

- Promouvoir la participation et l'implication des membres de l'Association.
- Mettre en place des comités en charge des activités culturelles, sociales et sportives.

Contexte

Les activités sociales, culturelles et sportives sont un volet important au sein de l'Association, elles permettent le rassemblement des étudiants autour des activités de détente et elles favorisent l'échange entre les différents départements. L'organisation de toutes les activités est la responsabilité du vice-président aux affaires internes, qui reçoit de l'aide de l'adjoint à l'exécutif ainsi que d'autres exécutants.

Le but ultime de ce point est de créer plusieurs comités qui prennent la responsabilité de l'organisation des activités. Les comités seraient supervisés par le comité exécutif et ils auraient une allocation budgétaire selon les activités prévues pendant l'année.

8. Locaux de l'AÉCSP

Objectives

- Réaménager les locaux de façon à faciliter le travail des exécutants, avoir plus de locaux, avoir plus d'espaces pour d'éventuels comités.

Contexte

Le salon étudiant est le centre de la vie étudiante des membres de l'AÉCSP. C'est le contact le plus évident entre l'association et ses membres, spécialement dans le sens où c'est un service qui profite à tous et est ouvert en tout temps. Il répond à un besoin essentiel des étudiants aux cycles supérieurs qui désirent se changer les idées au courant de la journée. Il va de soi de s'assurer que ce service reste adéquat et que les lieux sont confortables et accueillants. D'un autre coté, la communauté étudiante au cycle supérieur augmente d'une année à l'autre, en plus d'avoir perdu le local d'entreposage de l'AECSP, le local restant de l'AECSP devient étroit et ne convient plus aux activités de l'AECSP. De plus, le recherché (comité de l'AECSP) n'a pas de local qui lui est attribué. Il devient donc nécessaire de faire une demande de locaux pour l'association étudiante.

Actions à poser

- Réflexion préliminaire sur les besoins de l'AECSP en termes de locaux.
- Sondage des membres sur améliorations possibles (Forum).
- Nomination d'un responsable du projet.
- Lettre à l'École polytechnique sur les besoins de locaux et demande de locaux supplémentaires.
- Aménagement des locaux obtenus et attribution des locaux aux comités.*
- Travaux de finitions et autres améliorations.

9. Statut des employés

Objectif

- Revoir la structure d'emploi actuelle afin de mieux répondre aux besoins de l'exécutif priorisant la pérennité de l'association.

Contexte

En mai 2008, suite au départ de l'adjointe à l'exécutif, un questionnement quant à la structure des emplois de l'association étudiante a mené à la scission du poste en deux emplois à temps partiel distincts : un adjoint à l'exécutif et un adjoint administratif. Le document Analyse de la situation de la permanence de l'AÉCSP étudie la charge de travail attribuée à chacun des postes et la pertinence de les scinder, considérant les vastes qualifications nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins du Comité exécutif en terme d'employés.

Initialement, la scission proposée comprenait deux postes à temps partiel. Toutefois, de nombreux comités d'embauche ont été formés pendant le mandat 2008-2009, notamment suite à un départ en janvier. Aussi, par souci de pérennité de l'AÉCSP et pour éviter une charge de travail excessive des exécutants en terme de formation et de démarches d'embauche pour le comité responsable, il serait préférable de réévaluer la situation de la permanence et les besoins de l'AÉCSP. En janvier 2009, une adjointe administrative a été engagée à temps plein, et l'adjointe à l'exécutif a continué à travailler à temps partiel, de 10 à 15 heures semaines. Cette solution semble être une alternative envisageable à plus long terme, dans la mesure où elle conjugue stabilité et dynamisme. En effet, l'adjointe administrative est une employée dont le mandat est envisagé plus à long terme, alors que l'adjoint à l'exécutif pourrait être un poste dont le contrat est renouvelé annuellement, permettant aux nouveaux Comités exécutif d'embaucher un employé correspondant à leurs besoins en termes de support à l'exécutif.

Dossiers académiques

1. Encadrement

Objectives

- Faire reconnaître l'encadrement comme étant un axe important et complémentaire à l'université au même titre que l'enseignement et la recherche.
- Mettre en place une entente d'encadrement obligatoire entre l'étudiant, son directeur et l'École.
- Mettre au point une méthodologie d'évaluation de l'encadrement.
- Informer les étudiants sur leurs droits et responsabilités en matière d'encadrement.

Contexte

La politique d'encadrement des étudiants des cycles supérieurs de l'École Polytechnique a été adoptée par le Conseil académique le 14 juin 1999. Près d'un an plus tard, soit le 17 avril 2000, le Conseil a approuvé un document sur les modalités d'applications de cette politique. Depuis, toute l'information disponible sur l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs à Polytechnique se base sur ce document.

Afin d'assurer une formation de qualité pour tous les étudiants aux cycles supérieurs, il est nécessaire de se doter de procédures obligatoires pour tous. Cette procédure se traduit par une entente d'encadrement signée par l'étudiant, le directeur de projet, le département et l'École (BAA). Cette entente permettra de mettre par écrit, entre autre, le montant d'aide financière, les ressources matérielles, les attentes du directeur envers son étudiant, les échéanciers de rencontre et de travail et les modalités pour la propriété intellectuelle du projet.

Par la suite, une méthodologie d'évaluation de l'encadrement permettrait enfin d'identifier plus facilement les cas problématiques et d'y remédier. L'étudiant qui termine ses études pourrait, par exemple, remplir anonymement un questionnaire afin d'évaluer l'encadrement dont il a bénéficié.

Actions à poser

- Effectuer une tournée des associations d'étudiantes aux cycles supérieurs pour connaître les modalités d'encadrement existantes sur leurs campus.
- Élaborer un document de travail présentant des recommandations pour la mise en place d'ententes officialisant le processus d'encadrement des étudiants et d'une méthodologie d'évaluation de l'encadrement.
- Travailler avec le syndicat de professeurs (APEP) afin de trouver un terrain d'entente pour l'encadrement, en s'appuyant sur le rapport de Jean Nicolas sur la formation doctorale à Polytechnique.
- Discuter d'encadrement et d'ententes d'encadrement avec les autres acteurs pertinents dans l'École.
- Continuer d'insister sur la nécessité d'un deuxième conseiller pour les cycles supérieurs à toutes les occasions pertinentes et dans toutes les instances appropriées de l'École.
- Faire de l'encadrement l'un des sujets prioritaire de la sous-commission des études supérieures.
- Mettre en place à Polytechnique une entente pour l'encadrement et une méthode d'évaluation de l'encadrement.

•

2. Exigences linguistiques

Objectives

- S'assurer que l'École mets en place des exigences linguistiques pour les étudiants de cycles supérieurs.
- Obtenir des statistiques sur les habilités linguistiques des membres.
- Sensibiliser les membres à l'enjeu linguistique à l'École Polytechnique.
- Envisager la prise de positions de l'AÉCSP.

Contexte

En début de mandat, Mr Christophe Guy a enclenché un processus visant à mettre sur pied des programmes bilingues comme à l'université d'Ottawa. Une section anglophone du site internet a été mise en ligne et l'École a fait enregistrer un nom en anglais. L'objectif de ces mesures est d'ouvrir l'École à une nouvelle clientèle ne maitrisant pas le français.

Un mandat a été donné à la sous-commission des études supérieures de développer des propositions pour permettre l'apparition de cours en anglais. Les discussions commenceront en avril 2009. L'objectif dans les trois prochaines années est de faire un suivi de ce dossier de façon à être en mesure de répondre aux besoins des étudiants. Travailler en collaboration avec l'École pour trouver un meilleur compromis entre la communauté étudiante et l'administration.

3. Durée des études

Objectives

- Travailler de près avec l'École Polytechnique sur la mise en place du processus de Bologne.
- Participer activement dans les discussions sur la durée des programmes de Doctorat.

Contexte

Le but du processus de Bologne est de créer des équivalences entre la formation de l'ingénieur de l'École Polytechnique et celle des établissements d'enseignement européens. La proposition est la suivante :

- Après la 3e année d'études à Polytechnique, les étudiants seraient automatiquement inscrits dans une formation de 2e cycle (30 crédits).
- Après la 4e année d'études, l'étudiant obtiendrait sont diplôme d'ingénieur et un diplôme de 2e cycle.
- Deux options seraient possibles vers la maîtrise :
    - Un (1) trimestre supplémentaire où les étudiants pourraient obtenir leur diplôme de maîtrise cours;
    - Deux (2) ou trois (3) trimestres supplémentaires où les étudiants pourraient obtenir leur diplôme de maîtrise recherche (15 crédits pourraient provenir du diplôme de 2e cycle).

Quant à la durée des programmes au doctorat, l'École étudie la mise en place d'une durée optimale pour le cursus de doctorat et les moyens requis pour y arriver.

Polytechnique

1. Statistiques étudiantes

Objectives

- Amasser et analyser les statistiques des étudiants à la maîtrise et au DESS qui ont gradué à Polytechnique dans les 5 dernières années
- Implanter un système qui permet d'obtenir les données de tous les diplômés des études supérieures de Polytechnique à chaque année

Contexte

À l'automne 2008, l'AÉCSP s'est questionné sur le fait qu'elle n'avait aucune donnée statistique au sujet de ses membres. A ce même moment, l'École était en train de travailler sur un nouveau dossier : la formation doctorale. Suite à une discussion avec Guylaine Dubreuil, il a été convenu de mettre sur pied un comité incluant le Service de stages et de placement, l'École Polytechnique, l'Association des diplômés de Polytechnique (ADP), et bien entendu l'AÉCSP.

La volonté de l'AÉCSP au départ était de recenser dans un premier temps toutes les informations au sujet des gradués déjà passés (salaire, type d'emploi, durée de la recherche d'emploi, etc.), puis ensuite d'implanter un système qui prendrait en charge cette tâche de manière continue, afin d'éviter d'Avoir à refaire tout le travail à tous les 5 ans. Du côté de l'École, l'on souhaitait plutôt amasser les informations au sujet des doctorants seulement, de manière ponctuelle, afin de servir à l'étude de la formation doctorale.

Cette phase a donc été réalisée durant le mandat 2008-2009. Toutefois, les informations au sujet des étudiants à la maîtrise sont toujours manquantes, et elles sont d'autant plus importantes que ce groupe d'étudiants se questionnent souvent quant aux possibilités de carrières pour un étudiant de grade supérieur. Au niveau du baccalauréat, le service de stages et de placement assume l'entièreté de la tâche. Pourquoi est-ce qu'aux cycles supérieurs l'on se limiterait à une étude basée sur les diplômés au doctorat entre 2003 et 2008 seulement? Il est primordial de savoir où nos membres gradués travaillent et dans quels domaines, et ce, afin de pouvoir mieux orienter ceux qui cherchent encore où aller lorsqu'ils terminent leurs études.

2. Caractérisation des frais de scolarité et frais afférents

L'annexe 1 contient les détails à ce sujet. Les propositions de l'AÉCSP se résument comme suit :

- Que l'École et l'AÉCSP ouvrent conjointement une discussion pour établir une politique claire et au meilleur avantage des parties sur les frais de scolarité appliqués aux étudiants des cycles supérieurs en activité de recherche ou en prolongation d'études ;
- Que la politique à définir soit le fruit d'une vision commune à l'École et à l'AÉCSP ;
- Que cette politique à définir permette de fixer des objectifs à moyen et à long terme;
- Que l'AÉCSP s'engage de son côté à fournir à l'École Polytechnique, et sur une base régulière (tous les 1 à 2 ans) l'état de la pratique des frais scolarités appliqués aux étudiants en recherche ou en prolongation d'études dans les autres universités québécoises, de sorte à harmoniser l'offre à Polytechnique avec le reste de la province ;
- Que de son côté, l'École s'engage à geler les frais de scolarités des étudiants en activité de recherche ou en prolongation d'étude durant la mise en place d'une telle politique.

Externe

1. FEUQ

Objectives

- S'impliquer activement dans les différentes activités de la FEUQ.
- S'assurer de toujours avoir une bonne préparation pour les congrès et de prendre position en exécutif pour les dossiers majeurs
- Avoir des délégations de l'AÉCSP nombreuses et visibles à chaque congrès de la FEUQ.
- Instaurer une tradition de présence active de l'AÉCSP à la FEUQ.

Contexte

Au courant de l'année 2008-2009, l'AÉCSP a développé sa visibilité et son implication au sein de la FEUQ. Malgré que ce soit une association de petite taille avec un seul vote aux congrès, l'AÉCSP, en étant proactif, a démontré qu'elle peut réellement avoir un impact sur la Fédération. Celle-ci est, par ailleurs, son seul levier pour faire avancer la cause de ses membres étudiants au niveau gouvernemental. Il est donc tout à son avantage d'y jouer un rôle actif.

Afin de conserver la réputation acquise durant le mandat 2008-2009, l'AÉCSP, à travers le travail de son VP aux affaires externes et de tout son exécutif, devra continuer de s'impliquer activement dans les différentes activités de la FEUQ, tant sociale que militante. Ceci permet de développer des liens et d'augmenter sa crédibilité auprès des représentants des autres associations siégeant à la FEUQ.

Ensuite, avant chaque congrès, il est nécessaire de bien préparer les dossiers à l'ordre du jour et d'en discuter avec les autres associations afin de pouvoir prendre une position éclairée et bonne pour l'AÉCSP et ses membres.

Enfin, toujours dans l'optique d'accroître la crédibilité et la visibilité de l'AÉCSP, il est avantageux, dans la mesure du possible, d'avoir une délégation nombreuse et bien préparée à chaque congrès de la FEUQ. Ceci permet de conserver l'image d'association proactive qu'a développée l'AÉCSP et de faciliter les contacts avec les autres associations.

Annexe 1

En réponse à la proposition d'entente sur l'augmentation des frais institutionnels obligatoires (FIO) avancée par l'École Polytechnique de Montréal, et qui se lit comme suit:

1. Augmentation annuelle de 2$ appliquée aux droits d'auteurs, et répartie sur les sessions d'automne et d'hiver ;
2. Augmentation annuelle de 3$ pour les services du CEPSUM, répartie sur les sessions d'automne et d'hiver ;
3. Augmentation de 15$ pour les droits de scolarité des étudiants en activité de recherche ou en prolongation, répartie sur les sessions d'automne, d'hiver et d'été.

L'Association des Étudiants des Cycles Supérieurs de l'École Polytechnique de Montréal (AÉCSP) voudrait rappeler les points suivants:

- Les ententes sur les augmentations des FIO ont traditionnellement été tripartites, impliquant l'Association des Étudiants de Polytechnique (AÉP), l'AÉCSP et l'École Polytechnique de Montréal ;
- Pour l'année 2012-2013, l'École Polytechnique a décidé de rencontrer l'AÉP et l'AÉCSP séparément, et de leur faire des propositions différentes ;
- En ce qui concerne l'AÉP, l'École Polytechnique de Montréal demande les mêmes augmentations que celle citées aux points 1 et 2, mais pas celle du point 3 ;
- Les frais de scolarités des étudiants aux cycles supérieurs en activité de recherche ou en prolongation d'études sont considérés comme FIO depuis 2009-2010, et par conséquent assujettis aux règlements et aux limites d'augmentation associés aux FIO ;
- L'augmentation proposée par l'École Polytechnique de Montréal est dans les limites imposées à l'augmentation des FIO, et en ce sens elle est légale du point de vue des règlements du ministère ;
- L'École Polytechnique fait valoir que l'augmentation associée au CEPSUM est subie, tandis que l'augmentation des frais associés aux droits d'auteurs est déduite d'un déficit qu'elle dit constater entre les coûts associés au service COPIBEC vs. ce qu'elle perçoit des étudiants ;
- L'École Polytechnique n'a pas donné d'autre justification à l'augmentation des frais de scolarité des étudiants en activité de recherche ou en prolongation autre que sa volonté d'augmenter ces frais ;
- L'École Polytechnique de Montréal fait valoir l'argument que, dans le cas où l'AÉCSP refuserait de signer l'entente, étant donné que l'augmentation proposée respecte les règlements du ministère, l'École procéderait à cette dernière sans entente écrite avec l'association, puisque rien ne l'y contraint.

L'AÉCSP désire faire valoir les points suivants:

- L'AÉCSP estime que l'École Polytechnique est de bonne foi dans sa justification des augmentations demandées aux points 1 et 2 ;
- L'AÉCSP rappelle néanmoins que les étudiants aux cycles supérieurs ont subi une augmentation de 100$ (25%) de leurs FIO durant les 5 dernières années, augmentation qui a également été suivie d'une augmentation des frais de scolarité de 100$ par an, soit 500$ durant la même période ;
- L'AÉCSP rappelle qu'un document intitulé "Étude comparative et revendications de l'AÉCSP face aux frais des étudiants aux cycles supérieurs" a été soumis par elle à l'École Polytechnique en 2007, document où il était établi que:
    - Les étudiants aux cycles supérieurs des autres universités québécoises subissent une diminution de leurs frais lorsqu'ils sont en activité de recherche ou en prolongation d'études ;
    - Les frais facturés à Polytechnique aux étudiants des cycles supérieurs en activité de recherche ou en prolongation d'études sont beaucoup plus élevés que ceux réclamés par d'autres universités québécoises ;
    - Ces mêmes frais sont de l'ordre de 2 pour 1 si on se compare à l'Université de Montréal ou l'Université de Sherbrooke par exemple, et de l'ordre de 7 pour 1 si on se compare aux universités du réseau des universités du Québec.
- C'est sur la base de ce document et de l'effort continu de l'AÉCSP qu'une entente entre cette dernière et l'École Polytechnique a été conclue à compter de l'année 2009-2010, entente établissant que les frais de scolarité demandés aux étudiants en activité de recherche ou en rédaction seraient assujettis aux règlements des FIO, fixés sur la base des frais de scolarité de 2007 et gelés pour au moins deux années ;
- Les conclusions de ce document sont toujours brûlantes d'actualité, et les concessions de l'École sur cette question devaient l'inciter à baisser progressivement ces frais pour les harmoniser avec la réalité provinciale, plutôt que de les augmenter ;
- L'AÉCSP insiste sur le fait que l'École ne perd rien à geler les frais de scolarité des étudiants en activité de recherche ou en prolongation puisque ces étudiants (40% des effectifs selon les estimations de l'École) rapportent plus par leur travail de recherche qu'ils ne coûtent, notamment par l'impact qu'a le nombre et/ou le prestige de leurs publications sur les demandes de subvention de leurs directeurs;
- L'AÉCSP rappelle que le statut de FIO appliqué aux frais de scolarité des étudiants en activité de recherche ou en prolongation d'études lui est déjà très avantageux, puisque l'École ne doit pas remettre 25% de ces montants au gouvernement pour alimenter le fonds de l'aide financière aux études (AFE).

Par conséquent, l'AÉCSP avance la proposition suivante:

- Qu'une nouvelle entente lui soit soumise où seule l'augmentation universelle de 5$ des FIO soit maintenue, et d'où seraient retirées les mentions évoquant une hausse des frais de scolarité appliquée aux étudiants en activité de recherche ou en prolongation d'études.

Si une telle entente lui est soumise, l'AÉCSP la ratifierait sans condition.

L'AÉCSP demande par ailleurs que l'École Polytechnique accepte de considérer ce qui suit:

- L'AÉCSP estime que, lorsque l'École requiert de l'association qu'elle conclue une entente avec elle, des délais trop brefs sont préjudiciables au bon déroulement de son travail ;
- L'AÉCSP demande qu'à l'avenir, un temps de préavis raisonnable soit respecté : idéalement un mois, des délais plus resserrés pouvant être tolérés lorsque la situation l'exige ;
- L'AÉCSP tient à préciser que de tels délais sont nécessaires pour la consultation de ses organes décisionnels, et qu'ils permettent à son exécutif d'apporter une réponse réfléchie, informée et avec le recul nécessaire que de telles responsabilités nécessitent.

Finalement, l'AÉCSP propose:

- Que l'École et l'AÉCSP ouvrent conjointement une discussion pour établir une politique claire et au meilleur avantage des parties sur les frais de scolarité appliqués aux étudiants des cycles supérieurs en activité de recherche ou en prolongation d'études ;
- Que la politique à définir soit le fruit d'une vision commune à l'École et à l'AÉCSP ;
- Que cette politique à définir permette de fixer des objectifs à moyen et à long termes;
- Que l'AÉCSP s'engage de son côté à fournir à l'École Polytechnique, et sur une base régulière (tous les 1 à 2 ans) l'état de la pratique des frais scolarités appliqués aux étudiants en recherche ou en prolongation d'études dans les autres universités québécoises, de sorte à harmoniser l'offre à Polytechnique avec le reste de la province ;
- Que de son côté, l'École s'engage à geler les frais de scolarités des étudiants en activité de recherche ou en prolongation d'étude durant la mise en place d'une telle politique.

L'AÉCSP ne doute nullement des bonnes intentions de l'École Polytechnique en cette matière, d'autant que l'exécutif de l'AÉCSP a pu apprécier durant les récents pourparlers la perception positive qu'a l'École Polytechnique de ses étudiants aux

cycles supérieurs, perçus comme étant une richesse, un interlocuteur privilégié et un collaborateur de choix.

L'AÉCSP comprend que l'École peut décider de maintenir sa hausse dans la forme qu'elle l'a présentée à l'AÉCSP, et qu'elle peut décider de le faire sans l'accord de l'AÉCSP et sans la signature d'une entente avec cette dernière. L'AÉCSP tient à avertir qu'elle déplorerait une telle attitude, qu'elle estime que les propositions qu'elle apporte ont le mérite d'offrir davantage de lisibilité à l'offre de l'École et une vision à long terme de ses politiques.

L'AÉCSP insiste sur l'inutilité d'un tel passage en force, sur l'importance d'un dialogue cordial et respectueux qu'il convient de cultiver. L'AÉCSP insiste d'autant plus sur ce point que l'enjeu (12,000$ pour une année académique sur l'ensemble de la population étudiantes aux cycles supérieurs), est moins important que les bénéfices que l'École pourrait tirer en acceptant l'offre de l'AÉCSP: soit un renforcement des rapports de coopération qu'elle entretient avec l'association, l'établissement d'une politique plus en phase avec les offres concurrentes, mais surtout l'articulation d'un discours cohérent de sa politique des frais de scolarités appliqués aux étudiants en recherche et en prolongation d'études, un discours porté par une vision à long terme et partagée par les deux parties.